LE CREDIT COMMERCIAL

Chambre 13 Edifice "LA PRESSE" TEL. BEI.I. MAIN 3555. MONTREAL

SPECIALITÉ: Achat, Collection et réglement de comptes. Une visitesollicitée.

LA PROVINCIALE

Assurance-Mutuelle-Incendie

Bureau-chef: EDIFICE GUARDIAN 160. RUB ST-JACQUES

MONTREAL.

Sécurités absolues. Taux raisonnables. AGENTS demandés dans toutes les localités.

Provident $oldsymbol{S}$ avings $oldsymbol{\mathsf{I}}$

LA MEILLEURE COMPAGNIE

POUR les ASSURÉS et les AGENTS

Les agents habiles et les personnes recherchant une position rémunératrice, peuvent s'adresser au bureau principal ou à aucun des agents généraux de la compagnie.

Bureau Principal pour la Province de Quebec: 185, rue St-Jacques, - MONTREAL

Un Agent Progressif

présère travailler pour la meilleure compagnie. Il lui est plus sacile de conclure des affaires, et, de savoir qu'il a à offrir la meilleure proposition, cela l'inspire. . Les hommes de caractère qui se proposent d'entreprendie ce travail, et les agents expérimentés et intègres qui cherchent un contrat rémunérateur

devraient écrire à la CANADA LIFE

EQUITABLE

Mutuelle

Fire Insurance Co.

Une des plus fortes Compagnies locales. a surplus dépassant \$126,000

Bureau Executif:

No. 20, rue St-Alexis,

Coin rue Notre Dame. en face du Magasin Carsley.

S. T. WILLET, Président.

· au: No. 939 rue St-Denis, Montréal.

F. GAUTHIER, Secrétaire. Tél. Main 3394.

Assurances

TITRE PREMIER

Des assurances en général

(suite)

Art. 39. - La durée de la prescription peut être abrégée par une clause de la police

Toutefois, il peut être convenu, en matière d'assurances sur la vie, que l'assureur renonce à se prévaloir absolument ou après le payement d'un certain nombre de primes, des omissions ou des déclarations inexactes provenant d'une simple négligence de la part de l'assuré.

Art. 40.-La prescription annale court même contre les mineurs, les interdits et tous autres incapables.

Elle peut être interrompue par une des causes ordinaires d'interruption de la prescription. L'interruption de la prescription de l'action en payement de la prime peut, en outre, résulter de l'envoi d'une lettre recommandée adressée par l'assureur à l'assuré.

TITRE II

Des assurances contre l'incendie

Art. 41. - L'assureur contre l'incendie répond de tous dommages causés par conflagration, embrasement ou simple combustible. Toutefois, il ne répond pas de ceux occasionnés par la seule action de la chaleur ou par le contrat direct et immédiat du feu ou d'une substance incandescente, s'il n'y a eu ni incendie ni commencement d'incendie susceptible de dégénérer en incendie véritable.

Art. 42. — Les dommages matériels résultant immédiatement et directement de l'incendie ou du commencement d'incendie sont seuls à la charge de l'assureur.

Art. 43. - Sont assimilés aux dominages matériels et directs les dommages matériels occasionnés aux objets compris dans l'assurance par les secours et par les mesures de sauvetage.

Art. 44. - L'assureur répond, nonobstant toute stipulation contraire, de la perte ou de la disparition des objets assurés survenue pendant l'incendie, à moins qu'il ne prouve que cette perte ou cette disparition est provenue d'un vol.

Art. 45 - L'assureur ne répond pas des pertes et détériorations de la chose assurée provenant du vice propre, mais il garantit les dommages d'incendie qui en sont la suite, à moins que le vice propre n'ait été connu de l'assuré seul lors de la conclusion du contrat.

(ETABLIE 1853)

The Phenix Insurance Company OF BROOKLYN

TOTA DE 'ACTIF - - \$7.112.413.30

Robert Hampson & Son, Agents, 89 rue St-Sacrement, Montréal

AVIS

Les personnes pouvant CONTROLER quelques Cents Piastres de Primes d'Assunances contre l'Incondie, peuvent se faire nommer Agent et recevoir une commission sur leurs Risques. Toutes correspondances si on le désire, traitées confidentiellement. Ecrire à "ASSURANCE," Botte 118, Bureau de Poste, Montréal.

COMPAGNIE MONTREAL-CANADA.

d'Assurance contre l'Incendie Ci-devant La Compagnie d'Assurance Muturlle Contre le Feu de la Cite de Montreal. ÉTABLIE EN 1859

Capital autorisé
Actif net excédant Dépot au gouvernement du Canada
pour la garantie des porteurs
de polices -\$1,000,000.00 460,000.00

60,000,00 883,021.10

Sinistres payés à date Cie indépendante. A. A. LABRECQUE, J. B. LAFLEUR. Taux modérés. Président. BUREAU PRINCIPAL:

59 rue St-Jacques, Edifice "La Presse" MONTREAL

On demande des agents pour les localites non représentées.

THE METROPOLITAN LIFE INS. CO.

Incorporée par l'état de New York. La Compagnie du Peuple, par le Peuple pour le Peuple. ACTIF: \$105.656,311.60

A plus de polices payant primes en force aux-Etat-Unis et au Canada que n'importe quelle autre compagnie et pendant chacune des dix années assées a accepté et émis plus de polices nouvelles en Amérique quen importe quelle autre compagne

MOYENNE D'UNE JOURNEE D'OUVRACÉ.

Réclamations payées......

\$1,303,559,90

A déposé avec le Gouvernement du Dominion pour la protection des détenteurs de polices au anada en titres Canadiens, \$1,800,000.00. \$1,342,381,457 d'assurance en vigueur sui 7.523.915 Polices.

Western

Assurance Co.

Compagnie d'Assurance contre l'incondie et sur la Marine

INCORPOREE EN 1851

CAPITAL PAYÉ - - \$2,000,000 ACTIF, au-delà de 3.546.000 REVENU ANNUEL, au-delà de 3,678 337

Bures Principal: TORONTO, Ont. Hon. GEO. A. Cox, Président.

J. J. KENNY Vice-Prés. et Directeur Gérant C. C. FOSTER, Secrétaire.

Succursale de Montréal:

189 rue Saint-Jacques. ROBT. BICKERDIKE, Gérant